

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CONF.53/L.68
12 juillet 1967
Original : FRANCAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA
NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Distr. double

Genève, du 4 au 22 septembre 1967
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT RELATIF A LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
(Soumis par le Gouvernement de la Roumanie)

Le Gouvernement roumain est favorable à l'initiative et à l'action entreprise par l'ONU quant à la normalisation des noms géographiques.

De même, il partage pleinement les principes énoncés par la circulaire de la Conférence selon laquelle :

- l'établissement et la normalisation des noms géographiques est de la compétence exclusive de chaque Etat
- la terminologie géographique nationale est celle qui se trouve à la base de la normalisation internationale.

Dans la République socialiste de Roumanie du problème des noms géographiques s'occupe le Comité national de géographie, qui, par sa commission de nomenclature géographique, constituée de géographes, linguistes, cartographes, historiens, etc. coopèrent avec ses organes d'Etat à résoudre tous les problèmes qui apparaissent dans ce domaine.

I. La normalisation nationale des noms est une préoccupation ancienne en Roumanie, mais cette action a pris un caractère organisé après 1875, avec la création de la société géographique roumaine. C'est ainsi qu'en 1822 la Société élabore pour une large enquête, un questionnaire à 19 points, qui devait fournir les données pour l'apparition d'un dictionnaire géographique de la Roumanie.

Les résultats de ces actions, outre le fait qu'ils ont mené à l'apparition des premiers dictionnaires de régions ont été également concrétisés par l'édition en 1887 de l'Indicateur des communes rurales et urbaines de la Roumanie.

En 1897 prend fin, 12 ans après, l'action d'élaboration des dictionnaires géographiques par régions, et en 1898 apparaît le premier volume du grand dictionnaire géographique de la Roumanie. L'édition de cet ouvrage se termine, après un travail de 15 ans, en 1902, par l'édition du cinquième volume.

La formation des professeurs de géographie pour l'enseignement supérieur, au début de notre siècle, à Bucarest, Iassy et ensuite à Cluj stimule les recherches géographiques de terrain et par conséquent, la documentation sur place en ce qui concerne le problème des noms géographiques. A côté des géographes, une riche activité dans la recherche de la toponymie géographique roumaine est déployée par les linguistes, historiens, géologues, etc.

Nous en retenons les premières décennies de notre siècle et l'activité de St. Hepites, le vice-président de la Société roumaine de géographie, qui en 1921 présente à la Société de géographie une communication concernant les noms géographiques et où, faisant appel aux décisions du 31ème Congrès des sociétés françaises de géographie, de 1913, il montre qu'à l'intérieur d'un Etat, celui-ci est souverain de décider le nom de chaque localité.

Les générations plus jeunes de spécialistes attachent à ce problème une place importante dans leurs préoccupations scientifiques. Nous citons à cet égard :

- l'élaboration de cartes à des échelles moyennes et grandes;
- l'élaboration de l'atlas annexe à la monographie géographique de la RS de Roumanie;
- l'élaboration d'atlas linguistiques par régions;
- l'élaboration de monographies régionales géographiques et linguistiques;
- la préparation de l'atlas géographique national
- l'élaboration d'un glossaire préliminaire d'environ 1500 termes géographiques roumains, par catégories;
- l'élaboration d'un glossaire préliminaire de termes géographiques génériques avec des équivalents en français et en anglais;
- la publication de dictionnaire de toponymie;
- la publication du dictionnaire encyclopédique roumain et du lexikon technique, où les termes géographiques occupent une place importante, etc.

Quant aux noms d'habitations humaines la décision du Conseil des Ministres de 1950 relative à la division administrative du pays et aux améliorations apportées à celle-ci par les décrets de 1952, 1956 et 1964, qui ont eu pour but "l'amélioration continue de la répartition territoriale des forces de production et l'augmentation du potentiel économique des régions, des districts et des villes moins développés" ont mis au point de façon concrète depuis les villages jusqu'à la région administrative, le problème de la dénomination des localités et des unités administratives.

En ce qui concerne les _____ et les _____ (les noms d'eaux et de formes de relief) on peut dire qu'à l'avenir nos recherches peuvent être dirigées vers les objectifs suivants :

- l'identification de ces noms qui par la suite de leur transcription éronnée sur les cartes topographiques ont conduit à l'altération de leur signification historique, géographique ou ethnographique,
- l'unification des noms de certaines sous-unités géographiques qui diffèrent parfois d'un géographe à un autre dans leurs travaux,
- l'établissement pour le même objet (rivière, montagne, etc.) qui connaît des dénominations différentes d'une localité à l'autre, d'un nom unitaire,
- inventorier, par une large collaboration avec les historiens, linguistes, géologues, sociologues, etc., de la nomenclature géographique sur le territoire de la Roumanie, spécialement à l'occasion de l'élaboration du grand dictionnaire géographique de la Roumanie,
- élaborer une bibliographie relative au problème des termes géographiques roumains.

Comme suite à cette longue activité on peut affirmer qu'à présent la normalisation des noms géographiques ne constitue plus de problème, fait facilité aussi par l'absence de certains dialectes au sein de la langue roumaine, qui pourrait mener aux différenciations d'écriture et de prononciation.

En même temps, l'on attache une attention particulière à la précision de certaines dénominations géographiques, qui soulèvent des problèmes pour la normalisation internationale. Dans ce sens on peut citer les divisions des Carpates roumains lesquels divisés comme ils apparaissent aujourd'hui sur les cartes; les Carpates occidentaux, les Carpates orientaux et les Carpates méridionaux, produisent des confusions lorsqu'ils sont rapportés à l'entière chaîne des Carpates comme par exemple, dans le cas des Carpates orientaux qui acquièrent un sens particulier.

C'est pourquoi, on a proposé de revenir aux noms donnés depuis longtemps par le géographe S. Mehedinti à savoir : les Carpates daces à la place des Carpates orientaux, les carpates gètes à la place des Carpates méridionaux et les carpates romains à la place des Carpates occidentaux, noms ayant une signification historique.